

GROUPEMENT VILLE DE NANTES, NANTES METROPOLE ET CCAS

**ACQUISITION DE VAISSELLE et PETITS MATÉRIELS HÔTELIERS**

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION  
(R.C.)**

Procédure formalisée

Procédure entièrement dématérialisée depuis  
<https://marchespublics.nantesmetropole.fr>  
(cf. Annexe au présent règlement de la consultation)

**L'OFFRE DEVRA COMPORTER DES ÉCHANTILLONS (CF. ART. 4.2)**

**La date limite de remise des offres est indiquée dans  
l'avis d'appel public à la concurrence (AAPC)**

## **ARTICLE 1 - Objet de la consultation**

### **1.1- Objet de la consultation**

Le présent accord cadre mono attributaire a pour objet l'approvisionnement des services de la Ville de Nantes, Nantes Métropole et du CCAS de Nantes, en vaisselle et petits matériels hôteliers (domestique et à usage de collectivité).

Cet accord cadre est lancé sous forme de groupement de commandes par la Ville de Nantes (principalement la Direction de l'Education, la Direction de la Petite Enfance et le Service Municipal de restauration), Nantes Métropole et son CCAS. La Ville de Nantes est désignée coordonnateur de l'accord cadre et est responsable du lancement de l'accord cadre, de son attribution et de son suivi et engage juridiquement par ses décisions l'ensemble des membres du groupement. Dans le présent accord cadre, ce groupement de commandes est identifié comme étant la personne publique contractante ou le pouvoir adjudicateur.

Il prend la forme d'un accord cadre donnant lieu à l'émission de bons de commande.

Tous les services de la Ville de Nantes et du CCAS (Centre communal d'action sociale) sont amenés à commander dans le cadre de cet accord cadre et disposent, chacun, d'un budget propre.

### **1.2- Mode de consultation**

La présente procédure formalisée est soumise aux dispositions de l'article R2161-2 et suivants du code de la commande publique.

### **1.3 – Décomposition de la consultation**

Aucun allotissement n'est prévu.

L'accord cadre est conclu sans seuil minimum mais assorti d'un montant maximum de commande fixé pour toute la période contractuelle de la manière suivante :

Seuil maximum de commande sur 4 ans		
Ville de Nantes	CCAS	Nantes Métropole
2 000 000 € HT	200 000 € HT	20 000 € HT

### **1.4 – Conditions de participation des concurrents**

L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

### **1.5 - Nomenclature**

<b>Famille – nomenclature achats interne</b>	VAF01
<b>Code CPV</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 39221110-1</li><li>• 39221200-9</li><li>• 39313000-9</li></ul>

## **ARTICLE 2 - Conditions de la consultation**

## 2.1 Durée – Délais d'exécution

L'accord cadre prendra effet à compter de sa notification pour une durée de deux ans.

Il pourra être reconduit, à date anniversaire, 1 fois dans les mêmes termes, pour une durée de deux ans.

La reconduction sera automatique. En cas de non reconduction, le titulaire en sera informé par écrit.

## 2.2- Variantes et/ou prestations supplémentaires éventuelles (PSE) et/ou prestations techniques alternatives

### 2.2.1 – Variantes

Les variantes ne sont pas acceptées.

### 2.2.2 – Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) et/ou prestations techniques alternatives

Aucunes prestations supplémentaires éventuelles (PSE) et/ou prestations techniques alternatives n'est prévue.

## 2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cinq (5) mois à compter de la date limite de remise des offres.

## **ARTICLE 3 – Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation du présent marché, contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation (R.C.),
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes,
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.),
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses annexes,
- Le cadre de mémoire technique et méthodologique
- Le bordereau des prix unitaires valant détail quantitatif estimatif (B.P.U-D.Q.E)  
Seuls les prix unitaires sont contractuels
- Le bordereau de remise tarifaire,

L'acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard 15 jours avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **ARTICLE 4 - Présentation des candidatures et des offres électroniques**

Les candidatures et les offres des concurrents seront rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en langue française et exprimées en EUROS.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces listées aux articles suivants.

L'acheteur procède à **l'examen des offres avant celui des candidatures**, conformément à l'article R2161-4 du Code de la Commande Publique. Dès lors, l'acheteur ne procède à l'analyse de la candidature que du seul titulaire pressenti, cette vérification s'effectuant au plus tard avant l'attribution du marché.

En application de l'article R. 2144-7 du code de la commande publique, si l'opérateur économique concerné ne satisfait pas aux conditions de participations fixées, ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuves, les compléments ou les explications demandées, sa candidature est déclarée irrecevable et son offre est éliminée. Le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est alors sollicité pour produire les documents nécessaires.

#### 4.1 - Contenu de la candidature électronique

<b>Pièces à remettre au titre de la candidature (aucune signature n'est exigée à ce stade)</b>
<b>Renseignements relatifs à la situation juridique et à la capacité économique et financière du candidat</b>
<b>Formulaire DC1*</b> Lettre de candidature que la candidature soit présentée à titre individuel ou en groupement <b>Formulaire DC2*</b>
Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des 3 derniers exercices disponibles
<b>Renseignements relatifs à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle et aux capacités techniques et professionnelles</b>
Effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des 3 dernières années
Références du candidat effectuées au cours des 3 dernières années : montant, date, nature des prestations réalisés et identité du client (privé ou public).
Preuve d'une assurance pour les risques professionnels

\*disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

Le candidat peut présenter sa candidature, accompagnée de l'ensemble des informations décrites dans le tableau ci-dessus) sous la forme du Document Unique de Marché Européen (DUME) prévu à l'article R2143-4 du Code de la commande publique.

Les candidats peuvent par ailleurs bénéficier des dispositions des articles R2143-13 et R2143-14 du Code de la Commande publique.

Enfin, un candidat qui ne disposerait pas, à titre individuel, des capacités suffisantes à la réalisation du marché est libre de faire valoir (en les prouvant) les capacités d'autres entités, soit notamment en répondant en groupement, soit en présentant un ou plusieurs sous-traitants. Dans ce dernier cas, le candidat apportera, par tout moyen approprié, la preuve qu'il disposera effectivement, en cas d'attribution, des moyens de ce ou ces sous-traitants. Cette preuve peut notamment prendre la forme d'un engagement écrit de ce ou ces derniers.

#### 4.2 – Contenu de l'offre électronique

<b>Pièces à produire au titre de l'offre (aucune signature n'est exigée à ce stade)</b>
<b>L'Acte d'engagement (A.E.) et ses annexes</b> , dûment complété par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
<b>En cas de déclaration de sous-traitance, un formulaire DC4 * dûment renseigné</b>
<b>Le Bordereau des prix unitaires (B.P.U) - Détail quantitatif estimatif (D.Q.E.), dûment complété et au format .odt Libre office ou .xls Excel (modifiable) - Il est précisé que le D.Q.E. est dénué de toute valeur contractuelle et n'a d'autre finalité que celle de permettre le jugement des offres</b>

<p><b>Le cadre de mémoire technique dûment rempli et qui précisera notamment :</b>  les performances techniques, l'adéquation des moyens humains, la pertinence des modalités de préparation des commandes, de gestion des livraisons et de suivi d'exécution des prestations, l'impact environnemental et la gestion des déchets</p>
<p><b>Le(s) catalogue(s)</b> avec les conditions de prix,</p>
<p><b>Le bordereau de remise tarifaire</b></p>
<p><b>Les échantillons</b> listés dans le document « Liste_echantillons ».  Ces échantillons doivent impérativement être transmis avant la date limite de remise des offres aux adresses mentionnées dans le documents nommé « Liste_echantillons »  <b>La remise d'échantillons ne donnera pas lieu à indemnisation.</b>  <b>La remise d'échantillons donnera lieu à la remise d'un bordereau de remise.</b></p>
<p><b>L'annexe 4 données de la collectivité</b></p>

**Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres**

**Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :** aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacité économique et financière, capacités techniques et professionnelles, attention apportée à l'impact environnemental

**Les critères pondérés retenus pour le jugement des offres sont les suivants :**

<b>CRITERES</b>	<b>Coefficient de pondération</b>	<b>Outils d'analyse</b>
<b>1- PRIX</b> , jugés sur la base des sous-critères suivants:	<b>30</b>	
Prix unitaires	20	Apprécié au regard du bordereau prix unitaire - détail quantitatif estimatif (BPU-DQE)
Remises tarifaires – tarifs nets consentis	10	Apprécié au regard du bordereau de remise tarifaire
<b>2- VALEUR TECHNIQUE</b> , jugée sur la base des sous-critères suivants :	<b>60</b>	
Performances techniques et qualitatives des produits proposés	<b>10</b>	Apprécié au regard des échantillons et des fiches techniques + mémoire technique
Adéquation des moyens humains	5	Apprécié au regard du mémoire méthodologique et technique
Fonctionnalités du site de commande en ligne	<b>20</b>	Apprécié au regard du mémoire méthodologique et technique
Services associés	15	Apprécié au regard du mémoire méthodologique et technique

Prestations logistiques et de transport proposées	10	Apprécié au regard du mémoire méthodologique et technique
<b>3- CRITERES ENVIRONNEMENTAUX</b>	<b>10</b>	
Impact environnemental lié à la livraison	3	Apprécié au regard du mémoire méthodologique et technique
Impact environnemental lié aux emballages	4	Apprécié au regard du mémoire méthodologique et technique
Gestion des déchets / Ré-emploi	3	Apprécié au regard du mémoire méthodologique et technique
<b>Totaux critères de notation</b>	<b>100</b>	

Chaque critère et sous-critère sera noté sur 5.

#### **Incohérences constatées dans les prix**

En cas de discordance entre les prix ou les montants portés en lettres et ceux portés en chiffres, les montants ou les prix portés en lettres prévaudront et ceux portés en chiffres seront rectifiés en conséquence.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le Bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence. C'est le montant ainsi rectifié à partir des documents ci-dessus qui sera pris en considération. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier son offre pour la mettre en harmonie avec les mentions du B.P.U.. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

#### **ARTICLE 6 - Documents à produire par l'attributaire**

L'acheteur enverra à l'attributaire un courrier listant les documents à produire par celui-ci à des fins de justification de sa non-interdiction de soumissionner conformément aux articles R2143-6 et R2143-10 du Code de la commande publique et de son respect des obligations induites par les dispositions idoines du Code du Travail.

Si l'attributaire ne produit ou ne peut produire dans le délai imparti ces documents justificatifs, il sera éliminée en application des dispositions de l'article R2144-7 du Code de la commande publique.

Dans ce cas, le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires.

Par ailleurs, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'évincer l'attributaire s'il apparaît qu'il tombe sous le coup de l'une des interdictions de soumissionner visées à aux articles L2141-7 à L 2141-10 et suivants du Code de la commande publique. Avant qu'il ne prenne sa décision, et conformément aux dispositions de l'article L. 3141-11 du Code de la commande publique, l'acheteur invitera l'attributaire à prouver que son professionnalisme et sa fiabilité ne peuvent plus être remis en cause et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement. Si les éléments et précisions fournis ne s'avèrent pas concluants, l'attributaire sera exclu.

#### **ARTICLE 7 - Renseignements complémentaires**

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats devront transmettre impérativement leur demande écrite 10 jours au plus tard avant la date limite des offres par l'intermédiaire du profil d'acheteur : <https://marchespublics.nantesmetropole.fr>

*Règlement de la consultation*

Une réponse sera alors adressée depuis le profil acheteur au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

**En cas d'interrogations concernant les modalités de dépôt**

[contact.marches@nantesmetropole.fr](mailto:contact.marches@nantesmetropole.fr)